



# FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE  
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) – 01.44.83.65.55

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

## Télétravail dans la fonction publique

Force Ouvrière Fonction Publique a signé l'accord de méthode consistant à apporter des garanties et droits pour les fonctionnaires et agents publics dans le cadre du télétravail.

Cet accord de méthode, support de la négociation à venir, reprend en compte de nombreuses propositions de Force Ouvrière sur le droit à la déconnexion, la charge de travail, le volontariat de l'agent, la réversibilité, les futurs moyens à mettre en œuvre, etc.

Pour autant, FO Fonction Publique le rappelle, signer l'accord de méthode ne présage pas de l'accord-cadre final.

A titre d'exemple, la possibilité de solliciter le télétravail à titre exceptionnel pour éviter des problèmes de transports ne devra, en aucun cas, être un moyen de remettre en cause le droit de grève.

FO Fonction Publique ira jusqu'au bout des négociations à venir en portant ses revendications et prendra l'attache de ses instances avant de prendre position sur le futur accord.

Madame la ministre, rien n'est gagné ! Si vous voulez un accord majoritaire, il faudra entendre les positions de Force Ouvrière.

Fait à Paris, le 11 mai 2021